

Emploi. Autrefois cantonnées dans un rôle d'accompagnement social de la pauvreté, les entreprises d'insertion deviennent des acteurs de l'économie.

Les entreprises d'insertion s'interrogent sur leur avenir

■ Les entreprises d'insertion jouent un rôle social, mais elles sont aussi des entreprises à part entière, actrices comme les autres du développement économique. C'est le message que leur Comité National, le CNEI, veut faire passer auprès des pouvoirs publics. L'opération portes ouvertes organisée lundi dans le cadre du « grenelle de l'insertion » lancé par Martin Hirsch, le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, lui a permis d'en apporter la preuve. Sur le terrain, et grâce à la sortie d'un petit guide pratique*.

Sorte de Vade Mecum, il recense une quinzaine de collaborations possibles entre entreprises et entreprises d'insertion (EI). Il démontre également que les lères ont « dépassé leurs réticences » vis-à-vis des 2ndes souligne Claude Alphandéry, le président du CNIAE (Conseil National de l'Insertion par l'Action Economique). Le « I » du RMI, c'est un peu lui qui l'a formalisé, et il se souvient qu'au départ les patrons voyaient d'un mauvais œil les subventions accordées aux EI. « C'était pour eux une concurrence anormale » rappelle le collaborateur de Michel Rocard, invité lundi sur le site de La Varappe Développement, à Aubagne, dont le directeur général, Laurent Laïk, est aussi président du CNEI.

BTP, propreté, restauration, environnement, ces secteurs qui peinent à recruter une main d'œuvre faiblement qualifiée ne peuvent quasiment plus se passer des EI. Eric Pascal, directeur de Queyras Environnement, une entreprise aubagnaise spécialisée dans la collecte des déchets et la propreté réalise ainsi « 80% de [ses] recrutements grâce à Eureka », l'agence de travail temporaire



Laurent Laïk (à g.) veut que le rôle économique des entreprises d'insertion soit davantage reconnu par les pouvoirs publics.

re du groupe La Varappe. « Le risque, observe Laurent Laïk, c'est que l'insertion devienne un vrai business », au détriment de sa fonction première de « sas vers l'emploi » pour les publics qui en sont éloignés.

Une meilleure lisibilité dans l'attribution des aides

Si le regard des entreprises a changé, celui de l'Etat a longtemps été trouble, avec des « stop and go dans l'attribution des aides » signale Claude Alphandéry. Pour échapper au parcours du combattant auprès des multiples autorités compétentes, il est favo-

rable à « des contrats d'objectifs entre Etat, régions et EI ». Pluriannuels, ils mettraient surtout un terme à une cyclicité imprévisible, et donc inconfortable pour des structures aux reins fragiles qui vivent grâce aux contrats aidés.

Plutôt que le terme de subvention, Laurent Laïk préfère d'ailleurs celui d'investissement. « On ne coûte pas de l'argent à l'Etat, on lui en rapporte, affirme le président du CNEI. Pour un euro de subvention, les EI renvoient 3 à 4 euros vers la collectivité sous forme de charges et d'impôts ». Investissement également dans le

sens où les salariés en insertion sortent des dispositifs du chômage ou du RMI, qui ont « un coût pour la société ».

Une réalité que le gouvernement ne nie pas. « Martin Hirsch vous témoigne sa reconnaissance et son soutien » confirme Claire Vasseur, la représentante du haut commissaire. Des paroles qui ne demandent qu'à être transformées en actes.

GEOFFREY DIRAT

▲ * Le guide « Entreprises et insertion : collaborer et co-produire sur le territoire » est téléchargeable depuis le site web du CNEI (www.cnei.org)